



# Politique d'admission 2024-2025



Lisa Vachon, coordonnatrice  
Marie-Eve Champagne, directrice

Révision décembre 2024

Politique d'admission PP- 2024-2025

L'école Saint-Noël est une école de quartier. Tous les élèves qui habitent sur le territoire de l'école sont automatiquement admis. Aucune sélection n'a lieu.

S'il y a des places disponibles dans les groupes, elles sont offertes aux élèves qui habitent à l'extérieur du territoire de l'école dans le respect des conditions d'inscription du centre de services scolaire. Les places sont allouées selon les scénarios suivants.

### **Scénario 1 :**

Le nombre de places disponibles est plus élevé que les demandes d'admission alors tous les élèves sont acceptés sans sélection.

### **Scénario 2 :**

Les demandes d'admission sont plus élevées que les places disponibles, la sélection des élèves se fait de la façon suivante :

- 1- La priorité est donnée aux élèves qui ont de la fratrie dans l'école.
  - a. Si le nombre de demandes d'admission provenant d'élèves respectant la condition 1 est plus élevé que le nombre de places disponibles, une pige au sort se fait parmi les élèves ayant de la fratrie et une liste de priorité est consignée pour les années suivantes. Si des places se libèrent, les places sont offertes aux élèves dans l'ordre de la liste de pige.
- 2- S'il reste des places suite à la condition 1, une pige au sort se fait parmi les candidats restants, l'ordre de la pige est conservé pour les années suivantes. Si des places se libèrent, les places sont offertes aux élèves dans l'ordre de la liste de pige.

Lors d'une dérogation scolaire, si un élève respecte les conditions précédentes, il peut être admis à l'école.

